



**Article 15 : Informations et libertés**

Les gagnants autorisent expressément l'organisateur à publier gracieusement sur les documents d'informations liés au présent jeu, l'identité des gagnants, à savoir les noms et prénoms des élèves, l'établissement scolaire, la classe, le nom de l'entreprise et du métier interviewé.

**Article 16 : Réserve**

La CCI Vosges ne saurait être tenue responsable si, pour des raisons indépendantes de sa volonté, le présent jeu facebook devait être modifié, reporté ou annulé partiellement ou totalement.

Sa responsabilité ne saurait être engagée et aucune réparation ne pourrait lui être demandée.

La CCI Vosges se réserve la possibilité d'invalider à tout moment et sans préavis la participation de tout participant qui n'aurait pas respecté le présent règlement.

**Article 17 : Consultation du règlement**

Le règlement du jeu-facebook « Les jeunes reporters de l'Industrie » est diffusé en version imprimable sur la page facebook de la CCI Vosges.

Une copie du règlement pourra être adressée par courrier à toute personne qui en fera la demande à la CCI Vosges 10 Rue Claude Gelée BP 41071 88051 EPINAL Cedex 9 tél : 03.29.33.88.88

Le règlement du jeu est disponible gratuitement sur le site [www.lexhuiss.fr](http://www.lexhuiss.fr).

**Article 18 : Fraude**

Toute fraude ou tentative de fraude, manifestée par un commencement d'exécution d'une action commise en vue de percevoir indûment un lot, fera l'objet de poursuites conformément aux dispositions des articles 313-1 et suivants du Code pénal.

**Article 19 : Loi applicable**

Le présent règlement est soumis à la loi française. Toute difficulté relative à l'interprétation et l'exécution de ce règlement sera réglée à l'amiable entre les parties. Si, dans le mois qui suit, aucun accord n'est trouvé, le litige pourra être soumis aux tribunaux compétents.





Les décisions du jury sont souveraines et sans appel. Le Jury n'est en aucune façon tenu de justifier ses décisions. Aucune réclamation ou contestation des résultats ne sera admise.

**Article 11 : Composition du jury**

Le Jury sera composé de 6 membres volontaires représentant la CCI Vosges, le monde économique, le monde académique et les services de l'Etat.

**Article 12 : Lots**

1<sup>ER</sup> prix catégorie lycée et collège : entrées pour les participants des classes ou groupe d'élèves au parc Aventure Bol d'Air à La Bresse sur ½ journée donnant droit à 3 activités (Big Air Jump / sentier pied nu / parcours dans les arbres) prix de la place 21,50€

2<sup>ème</sup> prix catégorie Lycée : entrées pour les participants de la classe ou groupe d'élèves au parc Acrosphère (formule Aventuriers) sur ½ journée donnant accès à 13 circuits (4 niveau de difficultés) prix de la place 23 €

2<sup>ème</sup> prix catégorie Collège : entrée pour les participants de la classe ou groupe d'élèves au parc d'attraction Fraispertuis City prix de la place 20,50€

3<sup>ème</sup> prix catégorie Lycée et collège : Perche télescopique à selfie monopode pour Iphone, Samsung, Nokia et Sony pour les participants de la classe ou groupe d'élèves. Prix à l'unité 10€.

Les gagnants seront prévenus par mail ou par téléphone le 20 Avril 2018.

Les prix offerts ne peuvent donner lieu, de la part des gagnants, à aucune contestation, ni à la remise de leur contre-valeur sous quelque forme que ce soit, ni à leur remplacement ou échange pour quelque cause que ce soit.

**Article 13 : Remise de prix**

Les prix seront remis aux gagnants dans les locaux du Centre d'Affaires Numérique ou dans un lieu à déterminer, courant mai 2018 après les vacances scolaires de Pâques.

**Article 14 : Acceptation du règlement**

La participation au jeu facebook organisé par la CCI Vosges entraîne la pleine acceptation du présent règlement, des règles de déontologie, des lois et règlements applicables.



#### **Article 4 : Calendrier du concours**

Le concours se déroule selon un calendrier respectant l'agenda scolaire de la zone B.

- 19 février 2018 : communication sur le site CCI Vosges et informations auprès des établissements scolaires (ouverture des inscriptions : formulaires à retourner à la CCI Vosges par mail ou par courrier)
- 16 Mars 2018 : clôture des inscriptions au jeu concours
- 26 Mars au 30 Mars : visites des entreprises et réalisation des reportages
- 11 Avril 2018 : date limite des envois des reportages à l'adresse [cane@vosges.cci.fr](mailto:cane@vosges.cci.fr) sous la forme d'un lien vidéo YouTube
- 12 Avril 2018 diffusion de l'ensemble des reportages sur la page facebook «Les jeunes reporters de l'industrie » et votes des internautes
- 18 Avril 2018 : clôture des votes à 16h et recensement du nombre de « like »
- 19 Avril 2018 : réunion du Jury
- 20 Avril 2018 : annonce des résultats
- En Mai 2018 : remise des prix (lieu à définir).

#### **Article 5 : Modalités de participation**

Deux types de participation au jeu-facebook sont prévus :

- participation par classe : une classe d'un établissement situé dans les Vosges peut participer de façon collective sous la responsabilité d'un enseignant ;
- participation par groupe : plusieurs élèves de différentes classes d'un établissement peuvent participer sous la responsabilité d'un enseignant

#### **Article 6 : Inscription**

Les participants s'inscrivent via le formulaire disponible sur la page facebook Semaine de l'Industrie 2018 CCI Vosges «Les jeunes reporters de l'Industrie » avant le 16 Mars 2018.

*Le représentant légal du participant devra retourner à la CCI Vosges l'autorisation parentale pour la participation au jeu facebook et l'autorisation de prise de vue et de diffusion de l'image d'un mineur. Le chef d'établissement retournera à la CCI Vosges une autorisation de participation de la classe ou d'un groupe de classes.*



#### **Article 7 : Garanties et responsabilités**

Tout participant (classe ou groupe de classes) déclare être le seul auteur du reportage dans le cadre du jeu-facebook « Les jeunes reporters de l'Industrie » et garantit à la CCI Vosges qu'il dispose de la pleine capacité pour disposer des droits qu'il détient sur le contenu et qu'il n'est tenu par aucun engagement qui pourrait empêcher la CCI Vosges d'utiliser leur reportage. Chaque participant garantit que rien dans son reportage ne puisse contrevenir aux lois et règlements en vigueur, à l'ordre public et aux bonnes mœurs. Il garantit notamment que son reportage ne contient pas d'éléments à caractère diffamatoire, injurieux, dénigrant, obscène, violent, menaçant, malveillant ou constitutif de harcèlement à l'égard de toute personne physique ou morale, ou incitant à la discrimination, à la haine d'une personne ou d'un groupe de personnes en raison notamment de leur sexe, de leur opinion, de leur origine ou de leur appartenance ou de leur non appartenance vraie ou supposée à une ethnie, une nation, une race ou une religion déterminée ou de leur orientation sexuelle.

La CCI Vosges se réserve le droit d'exclure tout participant dont la participation contreviendrait aux obligations mentionnées ci-dessus.

#### **Article 8 : Responsabilités**

La responsabilité de l'organisateur ne pourra en aucun cas être engagée en cas d'éventuel dysfonctionnement du mode de participation au présent jeu facebook, lié à la diffusion du reportage et les participants ne pourront prétendre à aucune contrepartie de quelque nature que ce soit.

#### **Article 9 : Cession des droits d'auteur**

Chaque participant s'engage à céder expressément et gratuitement le droit exclusif de reproduire et de diffuser les reportages dans le cadre de la semaine de l'industrie, pour toute la durée des droits d'auteur, à l'exception de tout usage à des fins commerciales.

#### **Article 10 : Détermination des gagnants**

- 2 catégories : les 3 premiers reportages des classes ou groupe d'élèves venant d'un collège et les 3 premiers reportages des classes ou groupe de classes venant d'un lycée, seront récompensés.

La désignation des gagnants s'effectuera de la façon suivante :

- un vote en ligne sur la page facebook «Les jeunes reporters de l'Industrie » pour déterminer le reportage préféré des internautes (le nombre de « like », qui représentera 50% de la note), les départageront. Clôture des votes : le 18 avril à 16h.
- un vote du jury le 19 Avril 2018 qui représentera la note finale selon les critères suivant :
  - . qualité du contenu, la richesse et l'exactitude du reportage vidéo, plus particulièrement l'information donnée par le professionnel lors de l'interview,
  - . qualité et présentation du reportage écrit.



Toute transmission d'informations fausses, erronées, incomplètes ou inexactes pourra entraîner l'exclusion du participant au concours.



## **Règlement du jeu-facebook « Les jeunes reporters de l'Industrie »**

### **Article 1 : Organisateur**

La CCI Vosges située au 10 Rue Claude Gelée 88000 EPINAL, organise le jeu facebook « Les jeunes reporters de l'Industrie » à destination des jeunes scolarisés sur le département des Vosges.

Ce jeu facebook est destiné à promouvoir l'industrie auprès des jeunes. Il s'inscrit dans le cadre de la 8<sup>ème</sup> édition de la Semaine de l'Industrie (26 Mars – 1<sup>er</sup> Avril) et se déroulera du 19 février (début des inscriptions) au 20 Avril 2018 (annonce des lauréats).

### **Article 2 : Public concerné**

Le jeu facebook est ouvert aux élèves des classes de 4<sup>ème</sup> au niveau Bac toutes filières confondues (générales, technologiques, professionnelles...) des établissements vosgiens, publics et privés sous contrat.

- Collèges : élèves des classes de quatrième et troisième ;
- Lycées d'enseignement général, technologique et professionnel : élèves de la seconde à la terminale

### **Article 3 : Caractéristiques techniques du jeu-facebook « Les jeunes reporters de l'Industrie »**

La CCI Vosges propose au jeune public de participer à un jeu sur facebook qui leur permettra de réaliser un reportage lors des visites en entreprises. Ils auront la possibilité d'explorer les métiers de l'industrie en interviewant un professionnel, en réalisant un reportage vidéo (d'une durée maxi de 5 minutes) et en rédigeant un article (d'une dizaine de lignes maximum). Les participants (classe ou groupe de classe) téléchargeront de la page facebook CCI Vosges « les jeunes reporters de l'Industrie » : le règlement, le bulletin d'inscription et les conditions de participation. L'entreprise donnera son autorisation pour filmer et précisera quels sont les postes qui pourront être le sujet du reportage. L'entreprise précisera aussi quelles sont les personnes qui acceptent d'être interviewées. La CCI Vosges mettra en relation les entreprises et les établissements scolaires puis fixera la date des visites. Les reportages une fois terminés, seront transmis par mail à la CCI Vosges à l'adresse : [cane@vosges.cci.fr](mailto:cane@vosges.cci.fr) sous la forme d'un lien vidéo YouTube avant le 11 Avril.

Le titre de la vidéo devra contenir le nom de l'entreprise et le métier faisant l'objet du reportage. La description, quant à elle, devra mentionner le nom de l'établissement, le nom du groupe des participants (classe ou groupe de classes) et l'article d'une dizaine de lignes maximum décrivant l'activité de l'Entreprise.

La diffusion de tous les reportages aura lieu le même jour sur la page facebook « les jeunes reporters de l'Industrie » le 12 Avril 2018. Les votes des internautes pourront alors commencer et seront clôturés le 18 Avril, la délibération du jury se tiendra le 19 Avril 2018. La CCI Vosges annoncera les résultats le 20 Avril 2018 et procédera à la remise des prix aux lauréats en Mai 2018.